

Bruxelles, le 26 février 2026
(OR. en)

6281/26

Dossiers interinstitutionnels:
2025/0399 (COD)
2025/0400 (COD)

ENER 67
CLIMA 62
CONSOM 44
TRANS 71
AGRI 113
IND 113
ENV 121
COMPET 182
FORETS 20
RELEX 200
ECOFIN 192
CODEC 221

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Train de mesures sur les réseaux européens
- Débat d'orientation

En vue de la session du Conseil TTE (Énergie) qui se tiendra le 16 mars 2026, les délégations trouveront en annexe la note d'information de la présidence concernant le train de mesures sur les réseaux européens.

NOTE D'INFORMATION

**DÉBAT D'ORIENTATION SUR LE TRAIN DE MESURES SUR LES RÉSEAUX
EUROPÉENS**

Le règlement RTE-E et la directive en matière d'octroi de permis proposés par la Commission dans le cadre du train de mesures sur les réseaux européens visent à améliorer l'interconnectivité transfrontière et à promouvoir l'électrification comme un pilier stratégique pour renforcer la compétitivité de l'Union, la sécurité énergétique et la transition vers une économie décarbonée.

La présidence chypriote a mené un examen approfondi des propositions à l'aide des États membres et de la Commission. Cet examen a permis d'apporter des améliorations dans les dispositions techniques et des clarifications dans les textes, comme en témoignent les deux textes révisés qui ont été publiés jusqu'à présent. Pour pouvoir progresser sur d'autres questions, il est nécessaire que le Conseil définisse des orientations politiques.

1. RTE-E: planification intégrée du réseau s'appuyant sur un scénario récurrent

Afin de mener à bien une véritable union de l'énergie, il est nécessaire d'adopter une approche plus européenne de la planification du développement des réseaux énergétiques. La Commission a proposé un "scénario central" qu'elle élaborerait sur la base des données fournies par les États membres et les gestionnaires de réseau de transport, avec l'étroite collaboration de l'ACER et des groupes régionaux RTE-E. Le scénario central servirait de base commune pour évaluer les besoins en infrastructures énergétiques transfrontières et les atouts des projets proposés. Dans leurs réponses, les États membres ont jusqu'à présent souligné la nécessité de veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre la planification au niveau de l'Union et les choix politiques nationaux. Ils ont également insisté sur la nécessité de faire preuve de transparence dans l'élaboration d'un scénario central, afin de tenir compte des spécificités régionales.

Question à l'intention des ministres:

Q1. *Comment faire en sorte que la future planification des infrastructures transfrontières, s'appuyant sur un scénario récurrent, réponde aux besoins d'une véritable union de l'énergie, sans empiéter sur le rôle des autorités des États membres dans le développement d'infrastructures énergétiques nationales?*

2. Financement des réseaux et participation aux coûts

La récente crise énergétique ainsi que notre transition accélérée ont prouvé que nos réseaux électriques ne constituent plus seulement des atouts nationaux, mais également l'épine dorsale d'une sécurité d'approvisionnement collective européenne. Alors que nous passons de la planification de connexions locales à la construction d'une véritable union de l'énergie, les méthodes traditionnelles de financement et de prise de décision sont poussées à leurs limites. La réalisation de nos objectifs climatiques à l'horizon 2030 et 2050 nécessite des infrastructures transfrontières d'une ampleur sans précédent. À l'heure actuelle, les coûts de ces projets sont souvent supportés par quelques États membres, tandis que les avantages sont partagés au niveau régional, voire dans l'ensemble de l'Union.

Question à l'intention des ministres:

Q2. *Dans quelle mesure les États membres sont-ils disposés à faire évoluer leurs cadres financiers et de planification, notamment l'utilisation des recettes tirées de la congestion et un plus grand partage des coûts, en vue de faire en sorte que la charge financière des projets d'importance européenne soit répartie plus équitablement?*

3. Réformes en matière d'octroi de permis et réformes administratives

Les États membres ont exprimé un large soutien à l'égard de l'objectif consistant à accélérer les procédures d'octroi de permis pour les projets ayant trait aux infrastructures énergétiques, aux énergies renouvelables et au stockage. Néanmoins, la mise en œuvre pratique de la proposition de la Commission a soulevé des questions quant à la sécurité juridique, étant donné que les États membres craignent que la dispersion des règles d'octroi de permis sur plusieurs actes juridiques (directive RED III, dispositions relatives à l'organisation du marché de l'électricité, règlement RTE-E, train de mesures omnibus sur l'environnement) n'augmente le risque que les interprétations nationales se contredisent et que par conséquent, les contestations en justice se multiplient. En outre, un certain nombre d'États membres ne sont pas favorables à la proposition visant à interdire le recensement des grands territoires où l'installation de projets dans le domaine des énergies renouvelables n'est a priori pas possible, étant donné que l'aménagement du territoire est considéré comme une compétence nationale fondamentale. Plusieurs États membres ont également insisté sur le fait que toute présomption d'"intérêt public supérieur" pour les projets énergétiques doit inclure des protections explicites pour la sécurité nationale et la défense.

Question à l'intention des ministres:

Q3. *L'accélération des procédures d'octroi de permis nécessitera forcément un compromis entre des intérêts différents, voire parfois contradictoires. Quel est, selon vous, le point d'équilibre entre des procédures d'octroi de permis simplifiées, la protection de l'environnement et le respect du principe de subsidiarité?*